



Bulletin d'engagement



Bateau

Entourez la catégorie :

Dériveur de sport (DS) Catamaran ou prao de sport (CS) Trimaran de sport (TS)
Voile-Aviron (VA) Voilier Traditionnel (VT) Monocoque habitable (MH) Catamaran ou prao habitable (CH) Trimaran habitable (TH)

Type exact du bateau :

No de Voile Longueur hors tout : Catégorie :

Nom du bateau :

Port d'attache : VHF Obligatoire :

Nom du propriétaire ou du loueur :

Equipage

Responsable projet :

Prénom et Nom

N° de Tél sur la manifestation Email



Pour chaque membre d'équipage, indiquez les étapes auxquelles il/elle participera et la nature de sa participation.

Exemple, pour un membre d'équipage :

E1	E2	E3	E4
	C	E	C

Signification : vide = Pas de participation à l'étape 1 ; "C" = Chef.fe de bord sur les étapes 2 et 4; "E" = Equipier.e sur l'étape 3.

(*) Indiquer les numéros de téléphones des chef.fe.s de bord uniquement

			E = Equipier.e C = Chef.fe de bord			
Prénom	Genre H F	Tel sur l'épreuve*	E1	E2	E3	E4
Nom		Année Naiss.

Prénom	Genre H F	Tel sur l'épreuve*	E1	E2	E3	E4
Nom		Année Naiss.

Prénom	Genre H F	Tel sur l'épreuve*	E1	E2	E3	E4
Nom		Année Naiss.

Prénom	Genre H F	Tel sur l'épreuve*	E1	E2	E3	E4
Nom		Année Naiss.

Prénom	Genre H F	Tel sur l'épreuve*	E1	E2	E3	E4
Nom		Année Naiss.



Prénom	Genre H F	Tel sur l'épreuve*	E1	E2	E3	E4
Nom		Année Naiss.

Prénom	Genre H F	Tel sur l'épreuve*	E1	E2	E3	E4
Nom		Année Naiss.

Prénom	Genre H F	Tel sur l'épreuve*	E1	E2	E3	E4
Nom		Année Naiss.

Prénom	Genre H F	Tel sur l'épreuve*	E1	E2	E3	E4
Nom		Année Naiss.

Prénom	Genre H F	Tel sur l'épreuve*	E1	E2	E3	E4
Nom		Année Naiss.

Prénom	Genre H F	Tel sur l'épreuve*	E1	E2	E3	E4
Nom		Année Naiss.

Prénom	Genre H F	Tel sur l'épreuve*	E1	E2	E3	E4
Nom		Année Naiss.

Nombre de personnes à bord pour chaque étape (chef.e.s de bord + équipier.e.s) :

E1	E2	E3	E4	Total pour le calcul du montant de l'inscription



Pour tou.te.s les chef.fe.s de bord :

“J’atteste sur l’honneur que :

- le bateau est assuré et tous les équipiers disposent d’une assurance en responsabilité civile,
- le bateau dispose de l’armement de sécurité prévu par la Division 240 pour la zone de navigation considérée : côtière (article 240-2.06) pour les étapes 1 et 3 ou semi-hauturière (article 240-2.07) pour les étapes 2 et 4. Si le bateau n’est pas francisé, il est en règle avec sa législation nationale en vigueur.
- le bateau dispose à bord d’au moins une VHF portable pour assurer une veille. Il dispose également de moyens de charge ou d’une deuxième VHF pleinement chargée pour pouvoir émettre à tout moment en cas de besoin,
- sur chaque étape, l’équipage comporte au moins un homme et une femme, tous deux âgés de plus de 18 ans,
- l’équipage dispose à bord d’au moins un smartphone avec l’application Kwindoo installée, d’une connexion 4G avec envoi de données et le cas échéant de batteries externes pour garantir l’autonomie nécessaire,
- j’ai informé tous les membres de mon équipage qu’ils pourront être photographiés et filmés pendant la manifestation et j’ai obtenu de chacun d’eux l’autorisation d’utiliser et d’exploiter son image à titre gratuit aux fins de campagnes de communication et de promotion du Morbihan Challenge sur tout support imprimé ou numérique, sans limite de quantité, pour le monde entier, et pour une durée indéterminée.”

“Je m’engage à :

- émerger par VHF au début de chaque étape et rendre le bateau visible sur l’application Kwindoo, pour bénéficier du dispositif de sécurité et d’accompagnement de la flotte. Je suis conscient qu’un bateau qui n’a pas émergé ou qui n’est pas visible sur Kwindoo ne fait pas partie du rassemblement sur l’étape.
- naviguer dans le respect du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) et des règles fondamentales qui stipulent que "Un voilier ou un concurrent doit apporter toute l’aide possible à toute personne ou navire en danger" et "un voilier est seul responsable de la décision de participer à une étape ou de poursuivre sa navigation”
- déclarer à l’issue de chaque étape si le moteur a été utilisé pour la propulsion pendant l’étape et dans quelles circonstances (lieu et durée).”

“Je suis informé.e que la participation aux navigations se fait sous la seule responsabilité des chef.fe.s de bord, qui sont libres de prendre part à une étape ou non. En conséquence, en acceptant de participer aux navigations, je décharge l’organisateur de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).”

Date

Mention “Lu et approuvé”

Nom et Signature des chefs/cheffes de bord



Le présent bulletin d'inscription doit être retourné accompagné d'un règlement du montant des droits d'inscription à l'ordre de "De Vent et d'Eau", avec le nom du bateau en référence, effectué par virement bancaire (IBAN: FR76 1600 6360 1100 8224 1362 542) ou par chèque (français uniquement).

En raison d'une possible limitation du nombre de participants sur certaines étapes, nous vous invitons à renvoyer votre inscription même si les informations sur votre équipage ne sont pas complètes. Vous pourrez les compléter sur place le 21 ou le 23 mai.

Si votre règlement est absent ou incomplet, votre participation ne pourra être garantie.

Montant des droits d'inscription :

- 30€ / équipie.r.e / étape jusqu'au 30 avril 2020
- 35€ / équipie.r.e / étape à partir du 1er mai 2020

Adresse d'envoi :

De Vent et d'Eau
% Mediatech
74 route de Sartrouville
78230 Le Pecq



Conditions Générales de Vente

1/ Toute inscription au MORBIHAN CHALLENGE 2020 n'est valable qu'accompagnée de son règlement à l'ordre de "De Vent et d'Eau", avec le nom du bateau en référence, effectué par virement bancaire (IBAN: FR76 1600 6360 1100 8224 1362 542) ou par chèque (français uniquement) à l'adresse suivante :

De Vent et d'Eau
% Mediatech
74 Route de Sartrouville
78230 Le Pecq

2/ Toute demande d'annulation de la part d'un participant ou d'un équipage doit être faite par demande écrite par mail à contact@morbihanchallenge.com. Le remboursement est intégral si la demande est formulée avant le 30 avril 2020. Si elle est formulée entre le 1er et le 15 mai, 10 euros seront déduits des frais d'inscription de chaque participant pour frais de dossier. A partir du 16 mai, toute annulation d'inscription ne pourra être remboursée.

3/ Chaque participant recevra un mail de validation de son inscription. S'il ne reçoit rien dans un délai raisonnable compte tenu de son paiement, il lui appartient de se renseigner afin de savoir si son inscription a bien été prise en compte.

4/ Dans le cas ou une erreur volontaire ou involontaire de la part du participant lors de l'inscription entraînerait une différence entre les droits perçus et ceux à percevoir réellement :

- En cas d'erreur à l'avantage de l'organisation, celle-ci procédera à un remboursement partiel correspondant au trop perçu.
- En cas d'erreur à l'avantage du participant, l'organisation réclamera à celui-ci le paiement de la différence afin de valider son inscription.

5/ L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, de modifier le parcours, de reporter la date, d'écourter ou d'annuler le rassemblement.

6/ Les chef.fe.s de bord s'engagent à embarquer EXCLUSIVEMENT les équipier.e.s désigné.e.s sur le bulletin d'inscription transmis à l'organisation.

7/ À tout moment, l'organisation du MORBIHAN CHALLENGE se réserve le droit de refuser l'inscription d'un participant.

8/ Les chef.fe.s de bord s'engagent et éventuellement leurs sponsors s'engagent à ne pas exploiter, à des fins commerciales le MORBIHAN CHALLENGE, pendant la durée et sur les lieux de la manifestation, sans accord préalable des organisateurs.

9/ Les chef.fe.s de bord, le sponsor, le propriétaire du bateau autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement, sur tous les supports, les images qui pourraient être faites durant la manifestation de lui, de ses équipiers, de son bateau au moyen de drone, d'hélicoptère, ainsi qu'à terre ou depuis d'autres bateaux.